

Grille d'autoévaluation des bonnes pratiques pour l'implantation et l'amélioration continue d'une approche-programme.

Les bonnes pratiques colorées en bleu sont considérées comme étant essentielles à l'implantation d'une démarche d'approche-programme.

Pour chaque bonne pratique, indiquez sous chaque catégorie de l'échelle d'autoévaluation si la bonne pratique est mise en place ou développée. Vous pouvez annoter la case comme vous le souhaitez.

Piste de réflexion

Après avoir complété l'autoévaluation, tentez de répondre à ces questions:

Pour chaque bonne pratique: à quel point cette bonne pratique correspond-elle à votre situation?

Votre impression générale: comment qualifiez-vous le niveau de mise en œuvre dans la démarche globale d'approche-programme de votre programme d'études?

Titre du programme d'études		AUTOÉVALUATION DES BONNES PRATIQUES			
Catégories	Bonnes pratiques essentielles d'une démarche d'approche-programme	Non mise en oeuvre	En phase d'élaboration	Mise en oeuvre partiellement	Mis en oeuvre avec succès
1. Vision du programme	1.1. Les personnes qui contribuent au programme partagent une vision commune du programme.				
	1.2. Les personnes qui contribuent au programme adhèrent à une démarche collective.				
	1.3. Les personnes qui contribuent au programme adoptent une vision systémique du programme.				
	1.4. Les personnes qui contribuent à l'enseignement dans le programme adoptent une posture centrée sur l'apprentissage.				
	1.5. Les personnes qui contribuent au programme placent la personne étudiante au centre de leurs préoccupations.				
2. Mécanismes de concertation	2.1. Les membres du corps professoral et du personnel enseignant agissent en collégialité et en concertation.				
	2.2. Les décisions concernant le programme sont prises par consensus.				
	2.3. Il existe des mécanismes de consultation qui sont connus de toutes les personnes concernées.				
	2.4. La charge de travail des personnes étudiantes fait l'objet d'une planification collective.				
	2.5. Les personnes étudiantes sont représentées dans tous les comités qui concernent le programme.				
	2.6. Le programme inclut des épreuves synthèses intégrant les apprentissages de plusieurs cours.				
3. Mécanismes de gestion	3.1. Le programme et son fonctionnement sont décrits dans une documentation maintenue à jour.				
	3.2. Les rôles et responsabilités des personnes, comités et autres instances sont clairement établis et communiqués.				
	3.3. Le programme respecte l'ensemble du cadre réglementaire qui le régit.				
	3.4. Des mécanismes formels d'accueil et d'insertion du nouveau personnel sont élaborés et appliqués.				
	3.5. La gestion du programme s'appuie sur des outils technologiques communs favorisant l'efficacité.				
	3.6. La gestion et le fonctionnement du programme s'appuient sur des outils de travail collaboratif.				
	3.7. Le programme diffuse aux parties prenantes concernées un calendrier annuel des événements importants et des dates clés.				
	3.8. Les changements à la direction du programme sont encadrés par des mécanismes de transition formalisés.				
	3.9. Le travail relatif à la mise en place et au maintien de l'approche-programme est planifié et équilibré avec les autres tâches.				
4. Leadership	4.1. Le directeur ou la directrice de programme exerce un leadership stratégique.				
	4.2. Le directeur ou la directrice de programme exerce un leadership mobilisateur.				
	4.3. La directrice ou le directeur du programme gère proactivement la conduite du changement.				
	4.4. Les parties prenantes sont consultées régulièrement.				
	4.5. La responsabilité du bon fonctionnement du programme est partagée entre toutes les personnes qui y contribuent.				
5. Expérience enseignante	5.1. Les personnes enseignantes sont engagées dans la démarche d'approche-programme.				
	5.2. Des mesures de soutien et d'accompagnement pédagogique et curriculaire sont offertes aux personnes enseignantes.				
	5.3. Les profils et besoins diversifiés des personnes enseignantes sont pris en considération dans le partage des responsabilités				
	5.4. Des occasions de développement professionnel sur les plans pédagogique et curriculaire tenant compte des particularités du programme sont offertes aux personnes enseignantes				
6. Expérience étudiante	6.1. L'expérience étudiante est systématiquement considérée dans toutes les décisions concernant le programme				
	6.2. La diversité étudiante est prise en considération dans les différents volets du programme				
	6.3. Des mesures de soutien à la réussite étudiante sont déployées à différents niveaux d'intervention dans le programme				
7. Mécanismes d'amélioration continue	7.1. Le programme s'améliore continuellement grâce à des mécanismes formels d'évaluation et d'amélioration continue				
	7.2. L'ensemble des parties prenantes du programme contribue à la pérennité de la démarche d'approche-programme				
	7.3. Les recommandations issues du processus d'évaluation périodique et le plan d'action qui en découle sont appliqués et font l'objet d'un suivi rigoureux				
8. Profil de sortie et référentiel des apprentissages	8.1. Le profil de sortie est réaliste au regard des caractéristiques du programme et des attentes des parties prenantes et de la société envers les personnes diplômées				
	8.2. La description de la personne diplômée exprime de façon claire et concise son profil général et ce qu'elle est en mesure d'accomplir grâce aux apprentissages réalisés dans le programme				
	8.3. Les cibles d'apprentissage du programme sont clairement articulées, dans une formulation univoque qui décrit les capacités développées par les personnes diplômées				
	8.4. Les apprentissages attendus dans le programme sont tous exprimés dans le profil de sortie et dans le référentiel des apprentissages, incluant les compétences transversales				
9. Design curriculaire	9.1. Les activités pédagogiques du programme respectent l'alignement curriculaire				
	9.2. Les apprentissages à réaliser sont répartis de façon logique, cohérente, progressive et complémentaire entre les activités pédagogiques				
	9.3. Le programme inclut des activités pédagogiques qui permettent l'intégration des apprentissages				
	9.4. Les pratiques pédagogiques, d'évaluation et d'encadrement sont harmonisées au sein du programme				
	9.5. Tous les apprentissages figurant au profil de sortie sont évalués de façon valide et fidèle				
	9.6. Le programme maintient un équilibre entre la flexibilité pour les personnes étudiantes et la cohésion du programme				
10. Aperçu du programme et contribution spécifique des cours	10.1. La contribution spécifique de chaque activité de formation au profil de sortie est explicitée				
	10.2. La structure du programme et les liens entre les activités sont disponibles sous forme visuelle avec une représentation claire des liens des activités pédagogiques entre elles et avec le profil de sortie				
11. Utilisation efficace des technologies et des ressources pédagogiques	11.1. Les outils technologiques, les médias et les dispositifs de soutien, de supervision et de mentorat dédiés aux activités pédagogiques utilisées dans le programme font l'objet de choix cohérents et concertés				
	11.2. Les choix technologiques, les médias et les ressources matérielles utilisées dans le programme tiennent compte d'une diversité de besoins dans une perspective d'inclusion				
	11.3. Un soutien et un accompagnement sont offerts pour l'utilisation judicieuse du numérique				
Décompte du nombre de réponses par catégorie, à titre indicatif.					